

Fraternité



ARRÊTÉ DEP-2024-222 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MAINTENANCE DES VÉHICULES, OPTIONS : VOITURES PARTICULIÈRES, VÉHICULES DE TRANSPORT ROUTIER ET MOTOCYCLES

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2004 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Maintenance des véhicules. Options : voitures particulières, véhicules de transport routier et motocycles ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle

- ARRÊTÉ -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Maintenance des véhicules, options : voitures particulières, véhicules de transport routier et motocycles pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles, est ainsi constitué :

Président:

Monsieur Thierry VIOT, professionnel

Vice-présidente :

Madame Fatna LARADJI, enseignante

Enseignants:

Monsieur Johan VAN DEN BURG Madame Fatima MERAD Madame Amélie DURVILLE Madame Sakina TAWAKOL

Professionnels:

Monsieur Robin DECAVEL Monsieur Sergio RIBEIRO Monsieur Farid BANCHOURI Monsieur Ronan CHAMBRIER

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.

Frédéric MULLER

